

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

8 FÉVRIER 2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative au transport scolaire d'élèves de l'enseignement spécialisé

déposée par

Mme Ch. Bertouille et Consorts

DÉVELOPPEMENT

Pas une semaine ne se passe sans que les journaux n'évoquent des problèmes de transports rencontrés par des familles, et les situations peuvent être vraiment surréalistes. Les premières victimes de ces situations sont les enfants victimes d'un handicap et leur famille. Le nombre important de dysfonctionnements constatés est inacceptable.

Tout d'abord, pour certains enfants handicapés, la durée des déplacements scolaires peut dépasser quatre à cinq heures par jour. Une étude menée en janvier 2005 par le TEC Charleroi a mis en évidence que 12 % des élèves de l'enseignement spécialisé étaient chargés avant 7 heures du matin.

La Ligue des droits de l'enfant lance un cri d'alarme. De nombreux enfants handicapés qui doivent se déplacer, quotidiennement, par bus scolaire, vivent des situations dramatiques. Ils effectuent plus d'une heure et demie de route par trajet.

En effet, les enfants porteurs de handicaps sont scolarisés dans des établissements primaires ou secondaires adaptés. Comme ils ne sont pas légion, des enfants parcourent, chaque jour, des dizaines de kilomètres pour les rejoindre. Ils doivent parfois effectuer des trajets durant jusqu'à six heures, sans boire, ni manger, ni pouvoir se rendre aux toilettes. Situation dégradante, fatigue excessive, rejet de l'école, sentiment de discrimination sont le lot quotidien de ces enfants.

Dans l'intérêt de l'enfant, il est urgent de diminuer le temps de transport en s'alignant sur la législation et la réglementation coordonnées relatives à l'intégration des personnes handicapées : la durée d'un trajet aller-retour ne devrait pas excéder deux heures.

Une piste de solution envisagée est l'inversion du sens de desserte des circuits. Le premier élève chargé le matin est ainsi le premier à descendre le soir, et les temps de parcours journaliers sont nettement réduits.

Ensuite, il est important d'améliorer, dans l'intérêt de l'enfant, les synergies entre les parents d'élèves de l'enseignement spécialisé, les convoyeurs, les chauffeurs et les responsables d'établissements scolaires.

Une autre problématique épineuse est celle de la territorialité. Cette difficulté peut concerner des élèves qui résident près de la frontière linguistique. Ces derniers ne pourront pas bénéficier du transport scolaire d'une école proche du domicile en Flandre simplement parce qu'ils résident en Wallonie.

Cela conduit à des situations surréalistes : l'enfant devra se rendre à une école très éloignée, alors qu'à quelques kilomètres de son domicile existe une école adaptée à ses besoins. Dans l'intérêt de l'enfant, un accord de coopération avec la Région flamande s'impose, comme c'est déjà le cas, par ailleurs, avec la Région de Bruxelles-Capitale.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative au transport scolaire d'élèves de l'enseignement spécialisé

Le Parlement wallon,

Vu la durée des déplacements scolaires beaucoup trop longue pour les enfants de l'enseignement spécial ;

Vu l'absence de communication entre les convoyeurs, chauffeurs, parents d'élèves et directeurs d'établissements ;

Vu les problèmes de territorialité ;

Recommande au Gouvernement wallon :

– de prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer la durée du trajet pour les élèves de l'enseignement spécialisé ;

– de prévoir une meilleure communication entre les services des transports, les familles et les directions d'établissements (règlement de transport, numéros de téléphone et de G.S.M. ...);

– d'obtenir un accord de coopération avec la Région flamande.

Ch. BERTOUILLE

Ph. FONTAINE

W. BORSUS